FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

System 3 Acrylic

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

System 3 Acrylic

N° de produit

D129xxxxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fourniture d'art et préparations de passe-temps

Descripteurs d'utilisation (REACH)

Secteur d'utilisation	**La description**
LCS "C"	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit	**La description**
PC 9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégorie de processus	**La description**
PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

F.I.L.A. S.p.A
Via XXV Aprile, 5
PERO
20016 Milan
Italy
+390238105291
www.daler-rowney.com

Personne à contacter

Research and Development

Révision

15/04/2025

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

Date de la précédente édition

15/04/2025 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger

Sans objet.

Mention d'avertissement

Sans objet.

Mention(s) de danger

Sans objet.

Conseil(s) de prudence

Générales

-

Précautions

-

Intervention

-

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire

Autre étiquetage

Sans objet.

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
2-aminoéthanol;éthanolamine	N° CAS : 141-43-5 N° CE: 205-483-3 REACH: 01-2119486455-28-XXXX N° index : 603-030-00-8	<0.25%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS : 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60-XXXX N° index : 613-088-00-6	<0.1%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)	
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle; butylcarbamate de 3-iodoprop-2-yn-1-yle	N° CAS : 55406-53-6 N° CE: 259-627-5 REACH: 01-2120762115-60-XXXX N° index : 616-212-00-7	<0.05%	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3, H331 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
Diphenyl ether	N° CAS : 101-84-8 N° CE: 202-981-2 REACH: 01-2119472545-33-XXXX	<0.0015%	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360Fd Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]

N° index :	Aquatic Chronic 3, H412

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations
[1] Limite européenne d'exposition professionnelle.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours
Généralités
En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
Inhalation
En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.
Contact cutané
En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.
Contact visuel
Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.
Ingestion
Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.
Brûlure
Sans objet.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune connue.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter selon les symptômes.
Informations pour le médecin
Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
5.3. Conseils aux pompiers
Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-aminoéthanol;éthanolamine
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2,5
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 3
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 7,6
Observations:
Risque de pénétration percutanée.

Diphenyl ether
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 7
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 1
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 2
Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 14

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

DNEL

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	345 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	966 µg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.2 mg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	6.81 mg/m³

2-aminoéthanol;éthanolamine

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1.5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	3 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	280 µg/m³

Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	510 µg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	180 µg/m³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	1 mg/m³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.5 mg/kg/jour

PNEC

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition :	**Durée d'exposition :**	**PNEC :**
Eau de mer		403 ng/L
Eau douce		4.03 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		1.1 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.03 mg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		110 ng/L
Sédiments en eau de marines		4.99 µg/kg
Sédiments en eau douce		49.9 µg/kg
Sol		3 mg/kg

2-aminoéthanol;éthanolamine

Voie d'exposition :	**Durée d'exposition :**	**PNEC :**
Eau de mer		7 µg/L
Eau douce		70 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		28 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		100 mg/L
Sédiments en eau de marines		35.7 µg/kg
Sédiments en eau douce		357 µg/kg
Sol		1.29 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc nitrile	2,0	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388, EN407	

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Aucune information disponible.

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Caractéristique

pH

Aucune information disponible.

Densité (g/cm^3)

Aucune information disponible.

Viscosité cinématique

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C)

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C)

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible.

Pression de vapeur

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C)

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C)

Aucune information disponible.

Limite d´explosivité (% v/v)

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Aucune information disponible.

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.
10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter
Aucune connue.
10.5. Matières incompatibles
Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2. Informations sur les autres dangers
Effets sur le long terme
Aucune connue.
Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.
Autres informations
Aucune connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Aucune information disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Aucune particulière.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Autre

Sans objet.

Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H312, Nocif par contact cutané.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H331, Toxique par inhalation.
H332, Nocif par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H360Fd, Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus
H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "C" = Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PROC 10 = Application au rouleau ou au pinceau
PC 9a = Revêtements et peintures, solvants, diluants

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

[Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

Sans objet.

Validé par

AS

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : FR-fr